

Communiqué de presse

Forco Réforme Tour

Première étape à Orléans, le 11 octobre prochain

Paris, le 13 septembre 2018. Dans le cadre de la publication de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, le Forco lance un cycle de réunions d'information régionales à destination de ses entreprises adhérentes.

Pour sa première étape, **le Forco Réforme Tour** s'arrêtera dans la région Centre-Val de Loire, à Orléans, le jeudi 11 octobre prochain. Il se poursuivra en Ile-de-France, à Paris, le 19 octobre, dans les Hauts-de-France, à Lille, le 15 novembre, puis en Auvergne-Rhône-Alpes, le 21 novembre, à Lyon. Le Forco Réforme Tour reprendra ensuite la route en janvier 2019 pour trois nouvelles étapes en Bourgogne-Franche-Comté, PACA et Grand Est.

Objectif de ce tour de France ? Permettre aux entreprises du commerce et de la distribution de s'approprier rapidement les nouvelles modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Sur un format d'une demi-journée, chaque réunion d'information, qui devrait réunir entre 150 et 300 personnes, s'articulera autour de quatre temps forts :

- 1/ Présentation des principaux changements induits par la loi
- 2/ Calendrier de mise en œuvre des dispositifs et de leurs modalités de financement
- 3/ Points de vigilance et opportunités à saisir
- 4/ Temps d'échanges avec les participants

Pour compléter ce dispositif, **des webinaires sont également programmés** d'ici à la fin du mois de décembre prochain. Le premier aura lieu lundi 1^{er} octobre, pour lancer la campagne d'information du Forco. Les deux autres seront fixés en fonction de l'actualité et du rythme de publication des décrets d'application.

Commentant cette annonce, **Marie-Hélène MIMEAU, Présidente du Forco**, déclare : « *Il est important que les entreprises adhérentes au Forco prennent immédiatement la mesure de cette réforme, qui rebat totalement les cartes, tant du point de vue des dispositifs, des financements que des acteurs. C'est d'autant plus essentiel que les entreprises viennent à peine de digérer la précédente réforme. Nous avons donc un rôle de conseil, mais aussi de pédagogie.* »

Christine COURBOT, Vice-Présidente, complète : « *Le principal challenge de cette réforme réside dans le fait qu'elle implique des changements profonds, mais étalés sur plus de deux ans. Il faut donc trouver le bon timing dans notre démarche d'information des entreprises et de leurs salariés, qui va nécessairement s'inscrire dans la durée.* »

A propos du Forco

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) par l'Etat, le Forco collecte et optimise les contributions annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'OPCA du Commerce et de la Distribution* est également habilité à percevoir la Taxe d'apprentissage. Grâce à ces fonds, le Forco finance la formation des salariés à travers différents dispositifs : plan de formation, CPF (Compte personnel de formation), périodes et contrats de professionnalisation...

Le Forco propose un appui conseil en matière de gestion des compétences et de la formation pour accompagner la performance des entreprises, en particulier les TPE/PME, grâce à ses équipes implantées localement dans les 13 régions métropolitaines. Depuis 1996, le Forco héberge l'Observatoire prospectif du Commerce qui conduit des études, développe des outils pour les 13 branches professionnelles qui le gouvernement et met à disposition des informations et des ressources sur l'emploi, les compétences et la formation.

En savoir + : www.forco.org

**Treize branches professionnelles font confiance au Forco : Bricolage ; Commerce à distance ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce des articles de sport et équipements de loisirs ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Grands magasins et Magasins populaires ; Horlogerie commerce de gros ; Import-Export ; Optique-lunetterie de détail ; Professions de la photographie.*

Contact Presse

Forco - Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - pandreani@forco.org